

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-02-12****MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2021-02 ET SES AMENDEMENTS AFIN DE MODIFIER DES DISPOSITIONS RELATIVES À UNE FERMETTE ACCESSOIRE, À L'ABATTAGE D'ARBRES DANS UNE RUE PROJETÉE ET À LA PROTECTION DE MILIEUX HUMIDES RIVERAINS****Aux personnes intéressées par le règlement ci-après mentionné**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 13 juillet 2026, le conseil municipal a adopté le premier projet de Règlement suivant :

Règlement numéro 2021-02-12 modifiant le Règlement de zonage numéro 2021-02 et ses amendements afin de modifier des dispositions relatives à une fermette accessoire, à l'abattage d'arbres dans une rue projetée et à la protection des milieux humides riverains

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **11 août 2026 à compter de 18h** au **Centre Metcalfe** situé au **3597, rue Metcalfe à Rawdon**. Lors de cette assemblée de consultation seront expliqués ce premier projet de Règlement et les conséquences de son adoption. Au cours de cette rencontre, le maire ou son représentant désigné entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.
3. Ce premier projet de Règlement vise à modifier diverses dispositions du Règlement de zonage numéro 2021-02 et ses amendements afin de procéder à des ajustements au type et nombre maximal d'animaux autorisés par fermette accessoire, rendre applicable l'approbation d'un plan projet de lotissement suivant l'approbation d'un plan image et clarifier l'application des dispositions relatives à la protection des milieux humides riverains.
4. Ce premier projet de règlement contient des dispositions qui concernent l'ensemble du territoire de la Municipalité de Rawdon ;
5. Ce premier projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
6. La copie du premier projet de Règlement numéro 2021-02-12 peut être consultée au bureau de la soussignée au 3647, rue Queen à Rawdon, durant les heures normales de bureau. Ce document est également disponible sur le site internet de la Municipalité:

<https://rawdon.ca/storage/app/media/municipalite/vie-democratique/seances-du-conseil/2026/premier-projet-de-reglement-no2021-02-12-modifiant-le-reglement-de-zonage.pdf>

Donné à Rawdon, ce 22 juillet 2026

(signé) *Caroline Gray*

Me Caroline Gray
Directrice générale adjointe et
directrice du Service du greffe